

Compte rendu du Conseil d'établissement du mardi 11 octobre 2016

Le Proviseur accueille les membres du Conseil d'établissement et ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint.

Le Proviseur propose d'ajouter un point n°4 à l'ordre du jour, dans le chapitre II consacré aux questions techniques et budgétaires. Sur proposition d'un représentant des parents d'élèves, ce point s'intitule « conséquences de la vente du Palais Clam-Gallas ».

L'ordre du jour est proposé à l'adoption du Conseil.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

I INSTALLATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1. Désignation du secrétaire adjoint de séance

Secrétaire de séance : Doriane RAPP, Proviseur

Secrétaire adjoint de séance : Jean-Michel SMOLUCH, représentant des personnels

2. Procès-verbal du Conseil d'établissement du 24 mai 2016

Le Proviseur soumet le procès-verbal à l'adoption du Conseil.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

II QUESTIONS TECHNIQUES ET BUDGETAIRES

1. Rapport d'opportunité – négociation salariale Recrutés locaux

Le Directeur financier présente le rapport d'opportunité lié à la récente négociation salariale des recrutés locaux.

Au terme d'une négociation entamée en 2013, il a été convenu, le 5 juillet 2016, entre le lycée de Vienne représenté par son proviseur agissant par délégation du Directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et le président du Betriebsrat, de proposer à la signature du directeur de l'AEFE une « *décision relative aux conditions de rémunération des personnels en contrat local* » adoptant la création de 3 nouvelles grilles de salaires pour les personnels relevant de la catégorie des « employés ». Elles concernent : les secrétaires de direction, les documentalistes de l'enseignement du premier degré, les aides de laboratoire.

La valeur du point d'indice est portée de 5.7292 € à 5.90 €.

Le lycée a les moyens financiers de supporter les nouvelles grilles de salaires.

L'ensemble des personnels actuellement « nouveaux contrats » (à partir de 2004) sera reclassé selon les modalités définies ci-après, le Betriebsrat étant réputé avoir obtenu en amont l'accord de tous les personnels « nouveaux contrats ».

Les personnels actuellement « anciens contrats » (contrats conclus avant 2004) pourront individuellement (option ouverte pendant 30 jours ouvrables à compter de la date de validation par le directeur de l'AEFE) opter pour intégrer les grilles « nouveaux contrats » proposées dans le cadre de ce protocole d'accord.

Dans ce but, ils devront en faire la demande par écrit. Cette intégration dans les grilles « nouveaux contrats » entraînera automatiquement l'acceptation par les intéressés de l'ensemble des droits et obligations afférents aux contrats conclus après 2004.

Le reclassement des nouveaux contrats et des anciens contrats s'opèrera selon les modalités suivantes :

- Les « nouveaux contrats » seront reclassés dans les grilles actualisées à l'indice égal ou directement supérieur correspondant à la rémunération brute perçue (hors primes et rémunérations accessoires) avant la décision signée du directeur de l'Agence entérinant les propositions issues de la présente négociation.
- L'ancienneté acquise dans la grille actuelle sera également reprise dans la nouvelle grille.

- Les « anciens contrats » qui en auront fait la demande dans les délais fixés et qui sont actuellement payés sur 14 mois seront reclassés dans la grille actualisée des « nouveaux contrats » qui les concerne à l'indice égal ou directement supérieur correspondant à la rémunération brute (hors primes et rémunérations accessoires) perçue avant la décision signée du directeur de l'Agence entérinant les propositions issues de la présente négociation.

Les « anciens contrats » qui en auront fait la demande et qui sont payés actuellement sur 12 mois percevront un salaire payé 14 fois par an. Leur reclassement dans la grille actualisée des nouveaux contrats se fera à l'indice égal ou directement supérieur correspondant au salaire actuel perçu annuellement divisé par 14 (hors primes et rémunérations accessoires).

Les « anciens contrats » qui souhaiteront être intégrés dans les grilles « nouveaux contrats » continueront à bénéficier dès la signature de leur nouveau contrat du régime de l'« Abfertigung alt » calculée selon les normes autrichiennes en vigueur.

Le représentant du Betriebsrat se dit satisfait de cette avancée salariale qui aura nécessité beaucoup de temps pour se mettre en place.

Monsieur Bouchet expose la ventilation de l'augmentation totale annuelle de 134 782 euros :

83 177 euros	enseignants
21 621 €	pour les ASEM,
12 205 €	pour les AVS
8 397 €	pour les infirmières,
5 514 €	pour les secrétaires,
3 866 €	pour les documentalistes du primaire
1 292 €	pour les agents de laboratoire

La question du paiement des ISOAE pour les recrutés locaux (1200 euros/an) est posée par des représentants des personnels. Depuis cette rentrée, cette indemnité, destinée aux professeurs du 1^{er} degré, est passée de 400.00 à 1200.00 euros bruts par an, s'alignant ainsi sur l'indemnité de suivi et d'orientation perçue par les enseignants du secondaire.

Le Directeur financier ne dispose pas, à ce stade, d'éléments de réponse précis. Aussi ce sujet pourra-t-il être traité à la prochaine séance.

2. Préparation de la rentrée 2017 – carte des emplois des résidents

Le Proviseur propose de ne pas modifier la carte des emplois de résidents dans le cadre des opérations liées à la préparation de la rentrée 2017. Le LFV compte actuellement 92 emplois enseignants de résidents (dont 57 dans le secondaire). A ce jour, au moins deux départs à la retraite sont connus dans le secondaire : un professeur de Physique-chimie et un professeur de Lettres modernes. Le Proviseur propose donc que ces deux postes soient maintenus et déclarés vacants.

Le Proviseur demande l'avis du Conseil sur la proposition de statu quo.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 2

3. Voyages scolaires 2016/2017

Le Proviseur présente les projets formulés par les équipes à ce jour. Elle rappelle que la participation des familles ne doit pas excéder 400.00 euros, avec une variation possible de 10% entre le devis initial et la

facture au réel prenant en compte des coûts conjoncturels.

Le dépassement de cette limite n'est pas envisagé, même si les équipes mènent des actions spécifiques pour réduire le coût du déplacement. Le bénéfice de ces actions reste en effet très aléatoire.

Un représentant des parents d'élèves rappelle que des familles peuvent bénéficier du fonds de solidarité. D'autres projets de voyage pourront être présentés au CE ultérieurement. Pour des questions d'élaboration du budget, il est cependant vivement souhaité que ces projets se formalisent au premier trimestre.

Le Provisoire demande l'avis du Conseil sur les projets de voyage.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

3. Conséquences de la vente du Palais Clam Gallas

Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle explique que le Qatar s'est engagé verbalement sur la création d'une ouverture d'évacuation dans la palissade qu'il construira entre la future ambassade et le LFV. Il est souligné que cette décision n'appartient qu'au Qatar, propriétaire des lieux.

Le Directeur financier fait part de l'intention de l'établissement de mettre en place un Brandschutzkonzept, qui pourra déterminer les meilleures voies d'évacuation possibles en cas d'alerte.

Concernant l'accès des parents aux ressources présentes jusqu'alors à l'Institut français, le Directeur de l'école primaire rappelle que la BCD est toujours ouverte aux parents le matin et éventuellement le soir et Le Provisoire indique que le CDI, outil pédagogique à destination des élèves, n'a pas vocation à accueillir du public. Par ailleurs, l'Institut français, dont le déménagement au 38 Praterstrasse est programmé pour le début de l'année prochaine, ouvrira les portes d'un espace culturel très riche en ressources diverses. La situation actuelle n'est que provisoire. A ce titre, le LFV est remercié par le Directeur de l'Institut français pour la mise à disposition des locaux destinés aux cours du soir.

Suite à la vente du Palais, un projet de création d'un petit gymnase a été lancé pour compenser la perte des espaces du parc. Le Directeur financier expose la procédure à venir : appel à candidatures avant la fin de l'année civile, lancement des travaux début 2017 et livraison prévue pour la rentrée scolaire. Le montant global de l'opération s'élève à 420 000 euros, frais d'architecte compris.

III QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

1. Résultats 2015-2016

Le Provisoire adjoint présente les résultats enregistrés par l'établissement en fin d'année scolaire dernière. Un document récapitulatif a été transmis aux membres du CE ; il montre encore une fois la très grande réussite des élèves du LFV, tant au niveau 3^{ème} qu'aux niveaux Terminale et CPGE. Seuls deux élèves ont échoué au baccalauréat (en L et en ES). Le taux de réussite à la matura écrite s'élève à 100% et 17 candidats doivent désormais passer les oraux.

Le Provisoire adjoint présente les actions menées dans l'établissement pendant l'année scolaire dernière. Des échanges s'engagent sur ces projets qui touchent des domaines très divers et tous les niveaux de classe. Des questions concernant l'expérimentation « PC hybrides » dans une classe de seconde émergent : l'avis des élèves, l'exploitation de la conférence filmée.... Les premiers retours sont positifs. Le comité d'éthique des usages du numérique aidera à régulation et à l'évaluation de ce nouveau dispositif.

Une représentante des parents d'élèves insiste sur la nécessité pour l'établissement d'assurer la promotion de ses projets, en utilisant au mieux les outils de communication, et en particulier le site internet.

2. Bilan de rentrée 2016

La rentrée s'est globalement bien passée. L'établissement a accueilli 1885 élèves, répartis dans le secondaire en 5 classes par niveau. Un document annexe renseigne sur les effectifs par site et par degré. La représentation des nationalités est toujours la même : 40% français – 40% autrichiens – 20% autre.

Une baisse est encore enregistrée cette année à l'école maternelle. La Directrice fournit des explications : le secteur est très concurrentiel. La politique éducative de la ville de Vienne (gratuité et ouverture toute l'année des Kindergarten) n'incite pas les familles à inscrire les enfants à Grinzing. Un représentant des parents pense aussi que le processus pédagogique mis en place dans le système scolaire français dès le plus jeune âge peut repousser des parents souhaitant que le Kindergarten soit entièrement dédié aux jeux. Selon lui, il faut travailler sur l'image de l'école maternelle, qui, comme le souligne une représentante des personnels, est très différente du Kindergarten. Une réflexion doit s'engager sur la communication et sur l'école en général.

Les effectifs à l'école élémentaire restent quant à eux, très stables.

3. Bilan Opération Portes Ouvertes

La Conseillère Principale d'Education dresse le bilan de l'action qui s'est déroulée le 5 octobre et dont elle a assuré la coordination. Au total, près de 50 familles se sont présentées au LFV ce jour-là : une vingtaine sur le site Liechtenstein et une trentaine à Grinzing. Le site internet s'en fait l'écho.

Des remerciements sont adressés aux personnels qui ont bien voulu ouvrir leurs portes pour faciliter la découverte. Ils étaient plus nombreux que l'année dernière. La CPE souligne également l'engagement des élèves qui, parés de leur nouveau T-Shirt, ont guidé les visiteurs à travers les locaux.

4. 70^{ème} anniversaire et inauguration du 21 octobre 2016

Le Proviseur rappelle que la journée du 21 octobre sera marquée par un grand événement au sein du Lycée Français de Vienne puisque celui-ci célébrera son 70^{ème} anniversaire et inaugurera deux bâtiments, l'un entièrement rénové (le Studio Molière) et l'autre sorti de terre (le Bâtiment F).

Il est prévu que les festivités se déroulent en trois temps : un parcours animé, une inauguration officielle et un concert (Timna Brauer) sous chapiteau. Monsieur l'Ambassadeur et le Directeur de l'AEFE seront présents lors de cette journée. Celui-ci profitera de son déplacement pour rencontrer les membres élus du LFV. La presse devrait relayer ce moment fort de la vie de l'établissement.

Le Proviseur remercie tous les personnels et les élèves qui, depuis quelques semaines et en un temps record, relèvent le défi de l'organisation de cette fête.

Des représentants des personnels reviennent sur les problèmes techniques rencontrés dans le nouveau bâtiment : isolation thermique, occultation des espaces, issues de secours... Des solutions sont à l'étude, en lien avec les architectes, pour assurer la ventilation des locaux. La pose de rideaux occultants est déjà prévue. L'idée d'afficher des citations sur les vitres n'a pas encore abouti, étant donné le peu de propositions récoltées suite à l'appel lancé en fin d'année scolaire dernière. Concernant le circuit d'évacuation par l'intérieur, le concept paraît certes troublant, mais il a été validé par les autorités autrichiennes.

5. Conseil de Vie Lycéenne

La Conseillère Principale d'éducation explique aux membres du CE que les élections au nouveau CVL sont en cours. Elle en décrit les modalités : renouvellement pour moitié, constitution de binômes, suppléants des élèves de Terminale et vote électronique mis en place pour la première fois.

A ce propos, un père d'élève fait part du mécontentement de parents qui se sont heurtés à des difficultés lors de l'élection de leurs représentants. Certains n'ont pu aller jusqu'au bout de la démarche pour des problèmes techniques liés à la plate-forme de vote électronique. Des voix n'ont donc très vraisemblablement pas pu être enregistrées.

Le Proviseur indique que le gestionnaire de la plate-forme en question sera informé par ses soins, de ces difficultés constatées.

Fin de la séance à 20h20.